

Certes, il y a en outre ici des sénateurs qui ont été élus à la Chambre des communes avant moi. J'en vois même trois ou quatre en ce moment.

A cause de ces relations passées avec les sénateurs, et du fait que je viens tout juste d'être nommé moi-même, je me demande quelle attitude prendre dans ce débat sur l'Adresse. D'autant plus qu'il n'y a pas longtemps, j'ai été chargé pendant sept ou huit ans de m'occuper d'à peu près six projets de loi importants par année à divers comités du Sénat. C'était vers la fin des années 40 et au début des années 50. Je ne vous cache pas que j'éprouve le plus grand respect pour le travail compétent accompli par les membres des comités au Sénat qui étudiaient les projets de loi que j'étais chargé de présenter, avec le ministre dont j'étais le secrétaire parlementaire. Au cours des années, parmi les vicissitudes de ma vie parlementaire, j'ai gardé ce respect pour le travail accompli par ces hommes qui étudiaient et amélioraient les mesures qui nous venaient de l'autre endroit. Je ne veux pas commencer à nommer des membres de ces comités, dont plusieurs nous ont quittés, mais leur travail mérite certainement d'être reconnu.

Il y avait à ce travail qu'ils accomplissaient un autre aspect dont on ne parle pas dans les manuels publiés dernièrement par des politicologues. Soit dit en passant, il me semble parfois qu'ils publient ces manuels un peu trop facilement, un peu trop rapidement. Cet aspect n'y a donc pas été relevé mais j'ai appris à l'apprécier et à lui attacher beaucoup de prix. Il s'agit de l'effet salutaire de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire serrés et sérieux des témoins cités devant le comité. Je songe aux fonctionnaires qui venaient témoigner devant le comité et qui seraient chargés d'appliquer les lois que nous étions en train d'élaborer. Il leur revenait de nous expliquer, de nous dire exactement comment ils se proposaient d'appliquer ces lois, ce qui trop souvent suscitait des questions qui devaient être réglées au cabinet et au ministère juste après l'audience. La qualité de la mesure en a sûrement été améliorée dans ses effets sur les personnes qu'elle vise directement. De même, les objectifs du Parlement qui l'avait adoptée en auront été mieux réalisés du fait que, dans bien des cas, on a supprimé de l'application de la loi ce qui aurait été dur ou injuste envers les intéressés.

Compte tenu de ces antécédents, les honorables sénateurs feront la part des choses si, en leur adressant la parole ici aujourd'hui, je leur semble un peu plus présomptueux que ne devrait l'être un nouveau sénateur. Si c'est le cas, je l'admets en toute humilité. C'est ainsi que je conçois mon travail.

Honorables sénateurs, j'ai été particulièrement impressionné l'autre jour par les observations des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il va de soi que je les félicite et que je m'associe à ceux qui les ont déjà félicités. Parlant de leurs observations, il vaudrait peut-être mieux les traiter une à une.

L'honorable sénateur de Halifax, le sénateur Hicks, a retenu mon attention tout particulièrement dans ses propos sur la Société Radio-Canada. Il a fait ressortir un point tout à fait juste et très intéressant. A vrai dire, je n'y avais pas songé avant, mais s'il fallait prouver le bien-

[L'honorable M. McIlraith.]

fondé de ce qu'il a dit sur la qualité qu'on devrait exiger d'un réseau de télévision financé par les deniers publics, nous en avons eu la preuve dans l'émission *Something Else* hier soir. J'ai regardé cette émission avec beaucoup d'intérêt. S'il fallait un exemple pour donner plus de poids à l'opinion exprimée par le sénateur Hicks au sujet de Radio-Canada, cette émission-là en est un.

• (1540)

Soit dit en passant, la performance du sénateur Hicks à la télévision, comme nous avons pu l'apprécier lors de l'émission couleur de l'autre soir, a été excellente. Je souhaiterais l'y voir plus souvent. S'il quitte jamais le Sénat et l'université qu'il dirige, il y a une autre place toute prête qui l'attend.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Il connaît le métier.

L'honorable M. McIlraith: Mon vieil ami de Hull, le sénateur Lafond, a également soulevé un point qui m'a énormément intéressé. Il a donné son opinion sur la question délicate et complexe du bilinguisme, de la formation linguistique, etc. Ce qui m'a intéressé particulièrement dans la façon dont ces deux sénateurs ont abordé le débat sur l'Adresse fut que chacun d'entre eux a dit son mot au sujet de l'unité nationale. Par exemple, le sénateur Hicks a parlé de la Société Radio-Canada et de ses répercussions sur l'unité nationale. Les observations du sénateur Lafond étaient également en rapport avec l'unité nationale.

Lorsque j'ai eu la première fois la chance de prendre une part active à la vie publique, notre pays était sérieusement préoccupé par la question de l'unité nationale et vers la fin des années 30, cette préoccupation était liée à une commission et à son rapport—la Commission Rowell-Sirois—mais tout cela a été vite mis de côté lorsque survint la guerre. Les premières élections auxquelles j'ai participé en tant que candidat eurent lieu en 1940. D'après ce que je me rappelle de l'ambiance alors «nouvelle» pour moi que je découvrais en tant que député, et dans laquelle le gouvernement de l'époque poursuivait ses efforts de guerre, je me suis trouvé continuellement face à la nécessité d'étudier le problème de l'unité nationale. On peut le dire de différentes façons, mais pour être simple, je pense que l'expression «unité nationale» est la meilleure. L'unité nationale était un problème de caractère permanent auquel on a accordé une grande attention pendant toutes ces années de guerre, et c'est l'habileté avec laquelle on a abordé ce problème qui a permis à notre pays de mener une guerre dont les Canadiens peuvent être très fiers.

Voilà ce qui se passait au temps de la 19^e législature, alors que j'étais nouveau député à la Chambre des communes. Eh bien, ce besoin a persisté au cours des années et maintenant que nous entamons la 29^e législature, je suis devenu un nouveau membre de cette partie de notre régime parlementaire, le Sénat du Canada, et je constate que nous devons à nouveau nous préoccuper de la question de l'unité nationale.

C'est pourquoi j'ai écouté avec grand plaisir les deux honorables sénateurs qui ont reconnu l'existence de ce problème et exprimé à leur façon leur position à l'égard de différents points qui touchent l'unité nationale de notre pays.